

## INFORMATIONS INERA LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

### CIRCULAIRE D'INFORMATIONS CONCERNANT L'IMPACT DES MODIFICATIONS DES FASCICULES SUR LES CONTRÔLES DE RÉCEPTION

**Nouveaux fascicules 70-1 ET 71** - CCTG applicables aux marchés publics de travaux en génie civil. Entrée en vigueur le 15 Octobre 2021 suite aux parutions au J.O.

Suite à la parution des nouveaux fascicules, nous vous invitons à lire les modifications apportées sur les contrôles de réception.

#### **Généralités:**

##### **Page 49 du fascicule 70-1 :**

Les modalités de traitement de la non-conformité sont soumises au visa du Maître d'œuvre.

##### **Page 169 du fascicule 70-1 :**

L'intervention de l'entreprise de contrôle doit être planifiée pour qu'elle puisse réaliser les contrôles dans les délais globaux du marché en intégrant les délais d'autorisation de voiries.

##### **Essais de compactage** (pages 170 - 172 du fascicule 70-11)

L'entreprise de contrôle doit recevoir les fiches matériaux (validité 1 an maximum). L'état hydrique des matériaux sensible à l'eau doit être mentionné.

Le fascicule apporte une modification de l'acceptabilité en enrobage.

Il est du ressort du Maître d'ouvrage ou de son représentant de transmettre la localisation des points de contrôles. A défaut, l'entreprise de pose implante les points de contrôles sous la responsabilité du Maître d'ouvrage ou de son représentant.

Les essais sont à réaliser jusqu'au lit de pose quel que soient les matériaux constitutifs du remblai.

##### **Les inspections télévisuelles** (pages 172 - 174 ; 180 ; 227 du fascicule 70-1).

L'hydrocurage préalable est obligatoire, à charge de l'entreprise de travaux.

Relevé d'anomalies par le bureau de contrôle extérieur, le Maître d'œuvre décide du classement "conforme" ou "non conforme" des anomalies.

*Les réseaux réhabilités sont concernés par ces opérations de réception.*

##### **Les contrôles d'étanchéité sous pression** (pages 140 - 143 du fascicule 71).

Pour les conduites AEP, les essais doivent être réalisés par une entreprise de contrôle indépendante (extérieure à l'entreprise, choisie par le Maître d'œuvre)

Les PV de l'essai sous pression est validé par le Maître d'œuvre.

La durée des tests sous pression pour des conduites autres que celles à comportement viscoélastique passe à 1h.

##### **Les contrôles d'étanchéité** (pages 180 ; 227 du fascicule 70-1).

*Les réseaux réhabilités sont concernés par ces opérations de réception.*

Dans les marchés en cours, nous vous invitons à nous contacter, pour définir les nouvelles conditions d'intervention et les surcoûts éventuels. Sans information de votre part, nos équipes appliqueront les nouvelles règles et ce au plus tard, fin février.

# EVOLUTION EN MATIERE DE REFERENCE À L'ACCREDITATION COFRAC

## RAPPEL

Dans le cadre du contrôle de qualité d'exécution des ouvrages de système d'assainissement, **l'arrêté du 21 juillet 2015 (art. 10)** oblige tous les maîtres d'ouvrage à mener des **essais de réception sous accréditation**. Lorsqu'un client demande à un organisme d'évaluation de la conformité une activité qui est couverte par la portée de son accréditation, il attend **implicitement** que le rapport concerné lui soit **délivré sous accréditation**.

## EVOLUTION APPLICABLE DEPUIS 01/11/2020

(GENEREF 11 : REGLES GENERALES POUR LA REFERENCE à L'ACCREDITATION ET AUX ACCORDS DE RECONNAISSANCE INTERNATIONAUX)

INERA, en tant qu'organisme de contrôle accrédité, est soumis au référentiel d'accréditation du COFRAC. A ce titre depuis le 11 novembre 2020, INERA est dans l'obligation de faire référence à l'accréditation dans l'émission de ses rapports.

Ainsi, en application des normes en vigueur, pour le cas du contrôle de réception des réseaux neufs et réhabilités, nous devons **contrôler et inspecter 100% des réseaux posés**.

## UTILISATION DE LA MARQUE D'ACCREDITATION

- La marque COFRAC est déposée à l'INPI et protégée. Toute personne faisant l'usage illicite de cette marque s'expose à des poursuites judiciaires.
- Les rapports émis par INERA dans sa portée d'accréditation ne peuvent être transmis à des tiers que s'ils sont reproduits dans leur intégralité.
- Les rapports émis par INERA hors de sa portée d'accréditation ou dans un cadre contractuel spécifique, ne peuvent pas être transmis à un tiers ni à titre gratuit, ni à titre onéreux.

## RAPPEL DE L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2015

ART 10, modifié par Arrêté du 31 juillet 2020 - art. 7

Contrôle de qualité d'exécution des ouvrages du système d'assainissement.

**Le maître d'ouvrage vérifie que les ouvrages du système d'assainissement ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques du présent arrêté et aux règles de l'art.** Le maître d'ouvrage vérifie plus particulièrement, dans les secteurs caractérisés par la présence d'eaux souterraines ou par des contraintes géotechniques liées à la nature du sous-sol, les mesures techniques mises en œuvre.

Les travaux réalisés sur les ouvrages font l'objet avant leur mise en service d'une procédure de réception prononcée par le maître d'ouvrage. Des essais visent à assurer la bonne exécution des travaux.

**Concernant le système de collecte, les essais de réception sont menés sous accréditation**, à l'exception des installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 pour lesquelles ces essais peuvent être réalisés par l'entreprise sous contrôle du maître d'œuvre. **Ils font l'objet d'un marché ou d'un contrat spécifique passé entre le maître d'ouvrage et un opérateur de contrôle accrédité indépendant de l'entreprise chargée des travaux** et, le cas échéant, du maître d'œuvre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le procès-verbal de cette réception et les résultats de ces essais de réception sont tenus à la disposition, du service en charge du contrôle et de l'agence de l'eau ou l'office de l'eau dans les départements d'outre-mer concernés, par le maître d'ouvrage.



**INERA**  
GRAND EST  
INGÉNIERIE • ÉTUDES • RECHERCHE ET CONTRÔLE DES RÉSEAUX



[www.inera-ge.com](http://www.inera-ge.com)



[inera@inera-ge.com](mailto:inera@inera-ge.com)